

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 6 décembre 2010

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL RÉVÈLE QUE LE GOUVERNEMENT EST LOIN D'ATTEINDRE SON OBJECTIF EN MATIÈRE DE RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS

(TORONTO) Dans son *Rapport annuel 2010*, publié aujourd'hui, le vérificateur général Jim McCarter révèle que seulement environ le quart des déchets générés par les ménages et les entreprises de l'Ontario est détourné des décharges — ce qui est bien en deçà des 60 % visés par le gouvernement.

« Dans l'ensemble, les ménages et municipalités de l'Ontario méritent des félicitations pour avoir substantiellement amélioré le taux de réacheminement des déchets ménagers, M. McCarter a déclaré aujourd'hui après le dépôt de son rapport. Cette augmentation a toutefois été neutralisée par une baisse du taux de réacheminement dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel. »

En ce qui concerne le réacheminement des déchets, « l'Ontario se classe au sixième rang des provinces et bien derrière la plupart des pays d'Europe », M. McCarter indique dans son rapport.

L'Ontario produit environ 12,5 millions de tonnes de déchets non dangereux chaque année. Selon l'information la plus récente disponible au moment de la vérification, environ le quart de ces déchets est détourné par réduction, réutilisation ou recyclage. Environ les deux tiers du reste sont stockés dans des décharges de l'Ontario et presque tout le reste est expédié à des décharges aux États-Unis.

Les administrations municipales assurent généralement la gestion des déchets résidentiels, tandis que les entreprises et les immeubles résidentiels à logements multiples réacheminent leurs déchets ou les stockent en décharge.

Le vérificateur général a notamment constaté ce qui suit :

- Les secteurs industriel, commercial et institutionnel génèrent environ 60 % des déchets en Ontario, mais en réacheminent seulement environ 12 %.
- Le taux de réacheminement des déchets résidentiels se situe autour de 40 % dans l'ensemble, mais il varie d'environ 20 % à plus de 60 % selon les municipalités. De plus, seulement environ 15 % des municipalités ontariennes ont institué des programmes de compostage des déchets organiques, qui s'adressent à environ 40 % des ménages de la province.
- Malgré l'existence de règlements exigeant des grands générateurs de déchets industriels qu'ils mettent en œuvre des programmes de séparation à la source des déchets à réutiliser ou à recycler, il est difficile pour le Ministère de savoir si ces règlements sont respectés.
- Certaines municipalités se disaient préoccupées par l'insuffisance des capacités d'enfouissement. Les décharges existantes se rempliront plus rapidement après 2010, lorsque l'Ontario cessera en grande partie d'exporter ses déchets résidentiels à des décharges aux États-Unis.

-30-

Renseignements:

Jim McCarter Andréa Vanasse/Joël Ruimy

Vérificateur général Communications (416) 327-1326 (416) 327-2336